

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 octobre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Robert ASSANTE - Jean AYL - Marcel BENASSI - Mireille BENEDETTI - Salomon BENICHOU - Jean-Marc BENZI - Roger BERANGER - Marc BERNARD - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Benjamin CHAPPE - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Alain DE GANTES - Pierre DEFENDINI - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Claude FRIGANT - Claude GALLIZIA - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Robert HABRANT - Michel ILLAC - Jean-Claude IMBERT - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Jean-François MATTEI - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Nabil M'RAD - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Maurice PETIT - Claude PICCIRILLO - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - Danielle SERVANT - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Lucien WEYGAND - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Guy MARTIN - Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Olivier BLANC représenté par Laurent MICHEL - Geneviève BOBBIA-TOSI représentée par Michel ILLAC - Annick BOET représentée par Robert BRET - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Claude GUERAUD - Jean BONAT représenté par Benjamin CHAPPE - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marie-Thérèse FOURNIER représentée par Maxime TOMMASINI - Françoise GAYDA représentée par Jean-Pierre BERTRAND - Samia GHALI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Albert GUIGUI représenté par Jean-Marc BENZI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain DE GANTES - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - René OLMETA représenté par Francis ALLOUCH - Christian PELLICANI représenté par Christine ORTIZ - Pierre PENE représenté par Jean AYL - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christian RAYNAUD représenté par Alain LAURENS - Claudine SOLERIEU représentée par Francis ALLOUCH - Claude VILLANI-LEONI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Pauline BANZO – Jean-Jacques BONTOUX – Bernard GUARINO – Mourad KAHOU – Michelle LARIVIERE – Pierre - Francis PAOLACCI

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HAP 6/938/07 CC

**■ Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Septèmes - les - Vallons -
Programmation associative 2007
DUFHPI 07/308/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine, compétente en matière de politique de la ville, a défini sa participation aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale dans un rapport adopté au Conseil de Communauté du 18 décembre 2006.

Marseille Provence Métropole intervient principalement dans deux champs d'actions prioritaires relevant de ses compétences :

- l'habitat et le cadre de vie,
- l'accès à l'emploi et le développement économique,

en articulation avec

- les conventions qu'elle a signées avec l'ANRU,
- les protocoles d'accord des PLIE,
- et les documents stratégiques déjà approuvés (projet d'agglomération, Plan de Déplacements Urbains, Programme Local de l'Habitat...).

Au-delà des interventions de droit commun que la Communauté urbaine mène à bien avec ses directions dans ces deux domaines, il est proposé que Marseille Provence Métropole contribue à soutenir les projets proposés par les associations pour améliorer la vie quotidienne, promouvoir l'égalité des chances, lutter contre les discriminations et mieux intégrer les quartiers en difficulté dans la ville et l'agglomération.

Le 31 août 2007, la programmation associative a été étudiée en comité de pilotage : cette instance regroupe les institutions engagées dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Marseille Provence Métropole y est représentée par un élu communautaire.

Les projets associatifs retenus doivent

- être conformes aux objectifs et aux champs d'action cités ci-dessus,
- et recueillir un avis favorable de l'ensemble des partenaires.

Ces conditions étant réunies, ils sont proposés au Conseil de Communauté pour l'attribution d'une participation financière, dans la limite de l'enveloppe prévisionnelle votée au budget.

Les subventions sont attribuées de façon conditionnelle et après vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales.

Seuls, les dossiers d'associations dont les documents administratifs sont réglementaires figurent dans la présente délibération.

L'acompte dont le taux est fixé à 40% des subventions figurant dans l'annexe jointe, sera versé à l'association dès la notification de la décision du Conseil de Communauté.

Le mandatement devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2008. Au-delà, ces subventions seront considérées comme caduques.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine ;
- La loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;
- La loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;
- Le Comité Interministériel des Villes et du Développement Urbain du 9 mars 2006 ;
- La circulaire du 24 mai 2006 sur l'élaboration des Contrats Urbains de Cohésion Sociale ;
- La délibération n°HAP 2/1109/CC du Conseil de Communauté du 18 décembre 2006 sur la contribution de la Communauté urbaine à l'élaboration des CUCS de La Ciotat, Marignane, Marseille et Septèmes-les-Vallons ;
- La délibération n°HAP 1/719/CC du Conseil de Communauté du 29 juin 2007 sur l'adhésion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au CUCS de Septèmes-les-Vallons ;
- La délibération n° du Conseil Municipal de Septèmes-les-Vallons du 04 octobre 2007 sur l'approbation de la programmation associative 2007 ;
- Le comité de pilotage du 31 août 2007 approuvant la programmation associative 2007 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Septèmes-les-Vallons prévoit, afin de rétablir l'équité territoriale et sociale dans les quartiers prioritaires, des interventions en matière d'habitat et d'insertion par l'économie,
- Que des projets proposés par des associations répondent à ces objectifs,
- Que ces projets ont été retenus par le comité de pilotage qui s'est réuni à Septèmes-les-Vallons le 31 août 2007,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1^{er} :

Sont approuvées les subventions pour la réalisation des actions décrites en annexe et dont les montant figurent dans la colonne « Communauté urbaine Marseille Provence Métropole » du tableau ci-annexé.

Article 2 :

Est approuvé le mandatement d'un acompte de 40% des subventions attribuées par la Communauté urbaine. Il sera effectué après la notification de la délibération signée par Monsieur le Président ou son représentant.

Article 3 :

Les soldes des subventions seront mandatés au vu d'un bilan descriptif et chiffré de l'action réalisée signé par le trésorier et le président de l'association. Les pièces nécessaires au solde du mandatement de la subvention devront parvenir au plus tard le 31 décembre 2008. Au-delà, ces subventions seront considérées comme caduques.

Article 4 :

Le montant total, soit 20 000 € TTC, est inscrit au budget primitif 2007 de la Communauté urbaine, Nature 6574, Fonction 824, Sous-Politique E110.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Habitat - Politique de la Ville

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Danielle SERVANT

Jean-Claude GAUDIN